



Commune de
Romanel-sur-Lausanne

Budget 2025



TABLE DES MATIERES

1. Message de la Municipalité	1
2. Préambule	2
3. Compte de résultats : charges	3
4. Comptes de résultats : revenus	9
5. Charges et produits par fonction	13
6. Investissements	15
7. Résultat	16
8. Conclusion	17
 <u>Annexes</u>	
1. Budget 2025	
0. Administration générale	1
1. Ordre et sécurité publique	23
2. Formation	29
3. Culture, sport et loisirs, église	45
4. Santé	57
5. Prévoyance sociale	59
6. Trafic et télécommunications	65
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	71
8. Economie publique	81
9. Finances et impôts	83
2. Budget de la STEP	
3. Budget du SDIS	



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 66/2024

au Conseil communal

Budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Message de la Municipalité

Conformément aux dispositions

- ◆ de la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes (art.93a)
- ◆ du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.5 et suivants)
- ◆ du règlement du Conseil communal du 16 mai 2014 (art.89 et suivants)

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget pour l'année 2025.

Les efforts déployés dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, afin de maîtriser les dépenses et parvenir à l'équilibre financier, reflètent un engagement constant de la part de la Municipalité et des services communaux en faveur d'une gestion financière responsable et efficace.

Aussi, avec des charges estimées à CHF 20'555'800.00 et des recettes à CHF 20'604'500.00, le budget pour l'année 2025 se présente avec un excédent de revenus de CHF 48'700.00.

Soucieux de rester prudent dans nos projections financières, nous vous exposons un budget où les charges ont été évaluées de manière la plus exhaustive possible et les recettes ont été estimées avec objectivité.

Une approche prudente met à l'abri de toute mauvaise surprise, mais peut avoir l'inconvénient d'être trop pessimiste pour certains et ne pas refléter la réalité des chiffres à venir, comme constaté dans les budgets antérieurs. Pour cette exercice, les recettes fiscales ont été estimées de manière déterminée. Il faut cependant relever qu'une simple variation à la hausse des charges ou à la baisse des recettes pourrait faire basculer le résultat en « déficit ».

Au 31 décembre 2023, le capital s'élève à CHF 7'295'882.98. Il permettra d'assumer l'excédent de charges figurant au budget 2024 de CHF 579'734.60. Lors de l'établissement du budget 2024, nous avons également adopté une approche prudente, ce qui nous laisse espérer de clôturer l'année 2024 dans de meilleures conditions qu'initialement prévues.

Suite au développement de la commune, nous constatons une augmentation significative de la population, 3'992 habitants au 31.12.2023, 4'368 habitants au 30 septembre 2024. Pour le budget 2025, nous nous sommes basés sur 4'500 habitants.

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de CHF 594'000.00. Avec une marge positive, le besoin en trésorerie demandé par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, elle ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 9'286'000.00. Cependant, nous ne devrions pas recourir à l'emprunt. En effet, la commune dispose de liquidités générées lors de précédents exercices. De plus, l'expérience montre que les investissements sont souvent décalés dans le temps.

2. Préambule

Le budget de fonctionnement 2025 de la Commune de Romanel-sur-Lausanne laisse apparaître un excédent de revenus présumés de CHF 48'700.00. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices :

Résultat	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart en %	
				B25/B24	B25/C23
Charges	20'555'800.00	18'956'034.60	17'636'935.96	8.44	16.55
Revenus	20'604'500.00	18'376'300.00	20'451'717.34	12.13	0.75
Excédent de charges(-)/revenus	48'700.00	-579'734.60	2'814'781.38		

Pour l'exercice à venir, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 594'000.00 :

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Résultat de l'exercice	48'700.00	-579'734.60	2'814'781.38
+ Amortissements	1'209'400.00	1'339'900.00	1'662'646.15
+ Attribution aux fonds	23'800.00	91'200.00	0.00
- Prélèvement aux fonds	687'900.00	-670'050.00	-562'567.88
Autofinancement	594'000.00	181'315.40	3'914'859.65

Ce budget a été préparé en utilisant la méthode « base 0 », ce qui signifie qu'aucun transfert depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. En continuité avec les exercices précédents, le calcul des charges s'est basé sur une moyenne étalée sur les trois derniers exercices et une approche similaire a été utilisée pour les revenus durables et comparables d'une année à l'autre. Les revenus fiscaux ont également été calculés en utilisant des moyennes ou la situation au 31 août 2024, majorées de 1%.

Le budget 2024 a été élaboré avec le nouveau modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération MCH2. Pour rappel, la commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie de la trentaine de collectivités publiques dites « pilotes ». La comparaison avec les comptes 2023, tenus sous MCH1, n'est pas toujours pertinente.

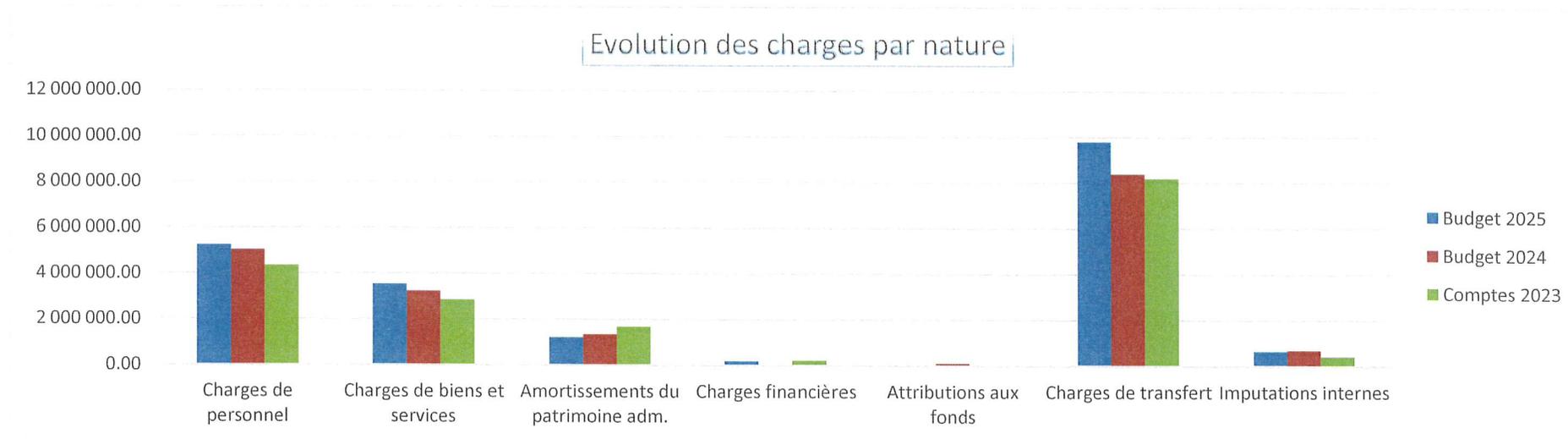
Au 1^{er} janvier 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entrera en vigueur. Cette NPIV fait suite à un long processus commencé il y a plusieurs années et qui a abouti à un accord entre les communes et le canton. Elle se veut plus équitable, plus simple à la calculation et à l'interprétation.

3. Compte de résultats : charges

No	Charges	Budget 2025	En %	Budget 2024	Diff.B25/24	Comptes 2023	Diff.C/B 25/23
30	Charges de personnel	5'232'100.00	25.45	5'027'150.00	204'950.00	4'335'723.00	896'377.00
31	Charges de biens et services	3'515'000.00	17.10	3'222'027.60	292'972.40	2'836'587.15	678'412.85
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'209'400.00	5.88	1'339'900.00	-130'500.00	1'662'646.15	-453'246.15
34	Charges financières	167'500.00	0.81	210'657.00	-43'157.00	205'722.30	-38'222.30
35	Attributions aux fonds	23'800.00	0.12	91'200.00	-67'400.00	0.00	23'800.00
36	Charges de transfert	9'779'900.00	47.58	8'389'300.00	1'390'600.00	8'185'803.25	1'594'096.75
39	Imputations internes	628'100.00	3.06	675'800.00	-47'700	410'454.11	217'645.89
	Totaux	20'555'800.00	100.00	18'956'034.60	1'599'765.40	17'636'935.96	2'918'864.04

Le budget 2025 présente une augmentation de charges de CHF 1'599'765.40 par rapport au budget 2024 et de CHF 2'918'864.04 par rapport aux comptes 2023. La nature 36 représente une majorité de charges non maitrisables (facture policière, ASIGOS, CISTEP, transports publics, péréquation financière et cohésion sociale).

Les écarts principaux, relatifs aux comptes par nature, sont évoqués ci-dessous. Les commentaires par fonctions se trouvent dans les pages de l'annexe « Budget 2025 » et renseignent de manière plus détaillée.



30 Charges du personnel		CHF	5'232'100.00
300	Autorités et commissions	CHF	301'600.00
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	CHF	3'700'900.00
303	Travailleur·euse's temporaires	CHF	33'000.00
304	Allocations	CHF	200.00
305	Cotisations patronales	CHF	1'105'200.00
309	Autres charges de personnel	CHF	91'200.00

Les charges salariales évoluent à la hausse entre les budgets 2025 et 2024 avec une progression de CHF 204'950.00 (+ 4.08%). Comparées aux comptes 2023, l'augmentation est de CHF 896'377.00 (+ 20.67%). Il a été tenu compte des augmentations annuelles réglementaires, des primes à verser aux jubilaires, d'une indexation des salaires de 1.5%, ainsi que des taux de charges sociales connus lors de l'établissement du budget.

Le tableau suivant présente la situation des EPT :

Service	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Finances	1.60	1.60	1.60
Secrétariat municipal – Ressources humaines	3.30	3.30	2.60
Contrôle des habitants	0.90	0.90	0.90
Sécurité publique	1.50	1.40	1.30
Service des bâtiments	3.70	3.70	3.70
Service de l'enfance	18.71	18.37	11.36
Service des travaux	7.30	7.30	7.30
Aménagement du territoire	2.13	2.28	1.93
Total personnel fixe	39.14	38.85	30.69
Apprentis et stagiaires	7.00	7.00	7.00
Total EPT	46.14	45.85	37.69

Pour le personnel à l'heure, nous vous communiquons ci-après le détail :

Service	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Réception	30	30	10
Bibliothèque	750	750	697
Romanel-Info - rédaction	300	300	184
Service des bâtiments	1'129	1'049	564
Scolarité obligatoire – devoirs accompagnés	864	646	559
Service de l'enfance	3'674	3'033	4'204
Total personnel horaire	6'747	5'808	6'218

31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'515'000.00
310	Charges de matériel et de marchandises	CHF	581'700.00
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	CHF	273'700.00
312	Alimentation et élimination	CHF	494'200.00
313	Prestations de services et honoraires	CHF	1'008'500.00
314	Gros entretien et entretien courant	CHF	698'500.00
315	Entretien des biens meubles et appareils de bureau	CHF	186'400.00
316	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	CHF	115'100.00
317	Remboursements de frais	CHF	27'200.00
318	Réévaluations sur créances	CHF	127'000.00
319	Diverses charges d'exploitation	CHF	2'700.00

Une augmentation de CHF 292'972.40 est prévue par rapport au budget 2024. Elle s'explique par la hausse des charges de matériel et de marchandises (310) + 7.50%, de l'alimentation d'eau, de gaz, d'électricité et d'élimination EC/EU (312) + 31.86%, des prestations de service et honoraires (313) + 5.35%, des gros entretiens et entretien courants (314) + 7.44%, de l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) + 13.87%, des loyers et baux à ferme de biens-fonds (316) + 10.35%, des remboursements de frais (317) + 5.02%, ainsi que des réévaluations sur créances (318) + 18.69%.

Par rapport aux comptes 2023, une augmentation de CHF 678'412.85 est prévue. Elle s'explique par la hausse des charges de matériel et de marchandises (310) + 44.00%, des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) + 14.00%, de l'alimentation d'eau, de gaz, d'électricité et d'élimination EC/EU (312) + 7.92%, des prestations de services et honoraires (313) + 25.53%, des gros entretiens et entretien courants (314) + 54.63%, de l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) + 24.19% et des remboursements de frais (317) + 14.92%.

33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'209'400.00
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	CHF	998'400.00
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	CHF	211'000.00

Les charges d'amortissements se calculent en fonction de la durée de vie des biens. Cette dernière est par ailleurs précisée lors de chaque préavis déposé au Conseil communal. Dès 2024, les préavis votés tiennent compte des durées d'amortissements du plan comptable MCH2. Pour l'exercice 2025, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. L'amortissement planifié intervient dès le début de l'utilisation de l'immobilisation. La variation des amortissements dépend des préavis bouclés et de ceux entièrement amortis.

34	Charges financières	CHF	167'500.00
340	Charges d'intérêts	CHF	96'900.00
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	CHF	4'000.00
343	Charges pour biens-fonds PF	CHF	33'300.00
344	Réévaluations et amortissements d'immobilisations PF	CHF	31'900.00
349	Autres charges financières	CHF	1'400.00

En comparaison avec le budget 2024, les charges diminuent de 20.49% et de 18.58% par rapport aux comptes 2023. Au vu des investissements 2025 et des liquidités disponibles, nous avons prévu de renouveler l'emprunt de CHF 1'000'000.00 arrivant à échéance fin août 2025, à un taux de 2.00%.

Le 30 septembre 2024, l'emprunt de CHF 3'000'000.00 auprès de la SUVA, au taux de 1.71% a été remboursé.

Notre dette bancaire, sauf événement extraordinaire, sera de CHF 8'500'000.00 au 31.12.2025, soit CHF 1'888.90 par habitant (comptes 2023 : CHF 2'880.75). Le taux moyen des emprunts se situe à 1.11%.

Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.25	Débit	Crédit	Spb 31.12.25
2064.00	Rentes Genevoises – 2026-2031 – 1.45%	14'500	1'000'000			1'000'000
2064.01	CIP – 2019-2025 – 0.00%	0	1'000'000	1'000'000		0
2064.02	CIP – 2019-2029 – 0.45%	4'500	1'000'000			1'000'000
2064.03	Vaudoise-Vie – 2012-2027 – 1.82%	45'500	2'500'000			2'500'000
2064.05	SUVA – 2015-2026 – 0.77%	23'100	3'000'000			3'000'000
	Renouvellement – 2.00%	6'700	0		1'000'000	1'000'000
Total		94'300	8'500'000	1'000'000	1'000'000	8'500'000

Figure également dans cette nature, les charges relatives aux immeubles du patrimoine financier (Auberge La Charrue).

35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	23'800.00
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	23'800.00

Pour le budget 2025, l'attribution présumée aux fonds et financements spéciaux est de :

CHF	10'000.00	pour le fonds de réserve taxes communautaires
CHF	13'800.00	pour les taxes communales sur le service électrique

36	Charges de transfert	CHF	9'779'900.00
360	Parts de revenus destinés à des tiers	CHF	24'400.00
361	Parts à des collectivités publiques	CHF	3'446'200.00
362	Péréquation financière et compensation de charges	CHF	5'166'900.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	CHF	1'142'400.00

Les charges augmentent de 16.58% comparées au budget 2024 et de 19.47% par rapport au comptes 2023. Cette augmentation est due à notre participation à la facture policière, à l'ASIGOS pour le degré primaire et secondaire, à la CISTEP pour le traitement des eaux usées, à la cohésion sociale, à l'association des accueillantes en milieu familial, ainsi qu'aux transports publics régionaux.

Cette nature comporte l'essentiel de nos participations aux charges de péréquation, ainsi qu'aux associations intercommunales. A elle seule, elle correspond à 47.58% du total des charges budgétisées en 2025. Le 67% de ces charges, soit environ 6.5 mios, seront versées à des instances cantonales. La commune n'a aucune incidence sur ces montants, ils représentent environ 33% du total des charges du budget.

Evolution de la participation communale aux péréquations

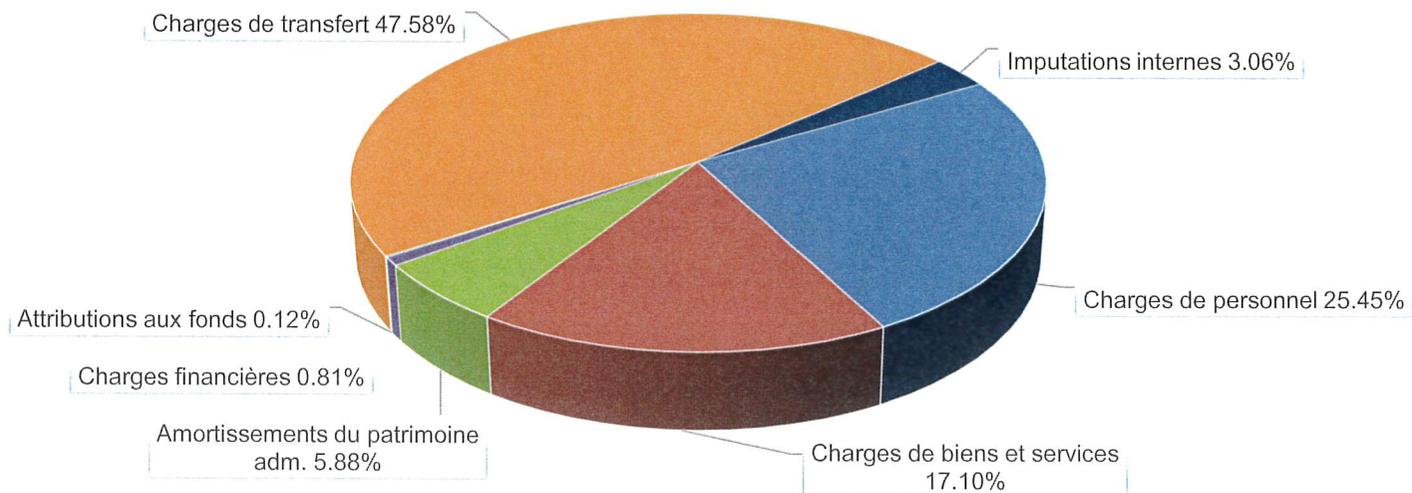
	Acomptes 2025-NPIV	Acomptes 2024	Ecart B25/24	Comptes 2023	Ecart B25/C23
Cohésion sociale	3'874'200	2'126'800	1'747'400	2'145'847	1'728'353
Péréquation	-2'059'000	-257'200	-1'801'800	-853'895	-1'205'105
Facture policière	677'500	354'700	322'800	356'956	320'544
Total	2'492'700	2'224'300	268'400	1'648'908	843'792

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, à la cohésion sociale et à la facture policière ne seront connus qu'au printemps 2026. Les acomptes 2025 de la NPIV sont basés sur les chiffres fournis par le canton. Ils tiennent compte de la population, du point d'impôts et du nombre d'élèves au 31 décembre 2023. L'établissement du décompte final tiendra compte de la réalité de la situation 2025.

39	Imputations internes	CHF	628'100.00
391	Imputations internes pour prestations de service	CHF	339'200.00
392	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	CHF	170'400.00
393	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	CHF	28'800.00
394	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	CHF	89'700.00

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2025. S'agissant de transferts d'imputation entre services, la même somme figure en revenus. Son impact sur le résultat est donc nul.

Répartition des charges par nature

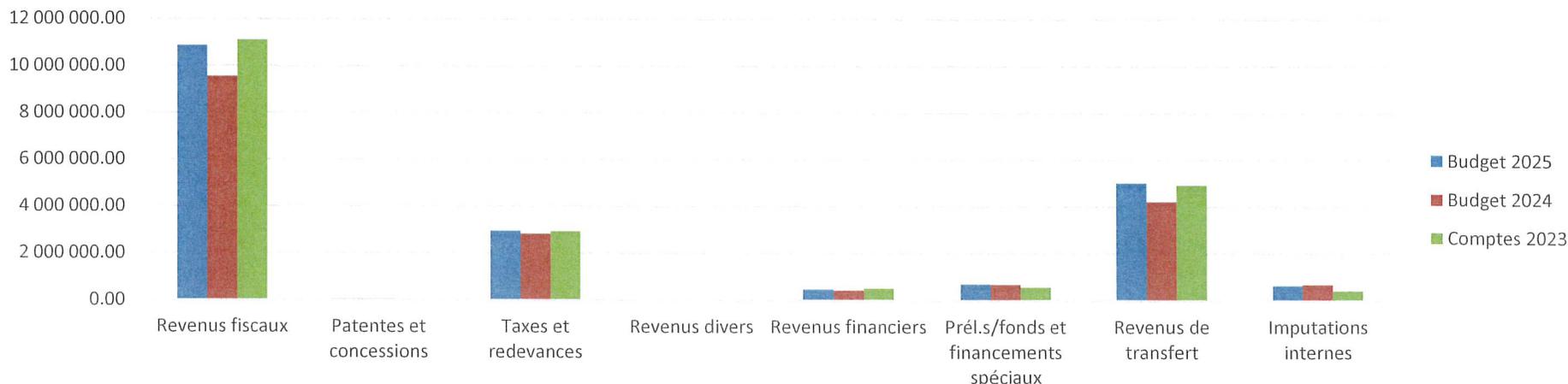


4. Compte de résultats : revenus

No	Charges	Budget 2025	En %	Budget 2024	Diff.B25/24	Comptes 2023	Diff.C/B 25/23
40	Revenus fiscaux	10'851'500.00	52.66	9'536'600.00	1'314'900.00	11'101'766.98	-250'266.98
41	Patentes et concessions	41'400.00	0.20	40'500.00	900.00	42'272.65	-872.65
42	Taxes et redevances	2'935'500.00	14.25	2'816'150.00	119'350.00	2'924'465.53	11'034.47
43	Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	240.08	-240.08
44	Revenus financiers	459'500.00	2.23	422'000.00	37'500.00	500'568.73	-41'068.73
45	Prél.s/fonds et financements spéciaux	687'900.00	3.34	670'050.00	17'850.00	562'567.88	125'332.12
46	Revenus de transfert	5'000'600.00	24.27	4'215'200.00	785'400.00	4'909'381.38	91'218.62
49	Imputations internes	628'100.00	3.05	675'800.00	-47'700.00	410'454.11	217'645.89
	Totaux	20'604'500.00	100.00	18'376'300.00	2'228'200.00	20'451'717.34	152'782.66

Le budget 2025 présente une augmentation de revenus de CHF 2'228'200.00 par rapport au budget 2024 et de CHF 152'782.66 par rapport aux comptes 2023. Les principales variations figurent dans les lignes ci-dessous. Les commentaires détaillés par fonction se trouvent dans les pages de l'annexe « Budget 2025 ».

Evolution des revenus par nature



40	Revenus fiscaux	CHF	10'851'500.00
400	Impôts directs personnes physiques	CHF	8'653'800.00
401	Impôts directs personnes morales	CHF	730'000.00
402	Autres impôts directs	CHF	1'446'900.00
403	Impôts sur la propriété et les charges	CHF	20'800.00

Le budget des impôts est en augmentation de 13.79% en comparaison à 2024 et en diminution de 2.25% comparé à 2023. Il anticipe des revenus supplémentaires en lien avec la progression de la population en raison du développement et de la construction de nouveaux quartiers. Au niveau des personnes morales, l'année 2023 tenait compte de décomptes finaux des années antérieures, notamment 2020 et 2021.

Pour les personnes physiques, nous avons évalué la facturation des différentes années fiscales, qui seront comptabilisées dans l'exercice 2024, et avons également tenu compte de l'arrêté comptable au 31 août 2024, avec une progression de 1%. Le taux d'imposition retenu est de 70.5%.

Pour les personnes morales, nous nous sommes basés sur les chiffres au 31 août 2024.

Pour la majorité des autres impôts, nous nous sommes basés sur une moyenne des 3 dernières années.

41	Patentes et concessions	CHF	41'400.00
412	Patentes et concessions	CHF	41'400.00

Cette nature comprend les patentes sur le tabac, diverses et les boissons. Il est relativement stable.

42	Taxes et redevances	CHF	2'935'500.00
421	Emoluments administratifs	CHF	124'800.00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	CHF	935'600.00
425	Recettes sur ventes	CHF	29'200.00
426	Remboursements et prestations de service	CHF	1'815'900.00
427	Amendes	CHF	30'000.00

Cette nature présente une augmentation des revenus de 4.24% par rapport au budget 2024. Cette hausse est liée aux remboursements et prestations de services (frais de garde du service de l'enfance).

En comparaison aux comptes 2023, nous constatons une hausse de 0.38%, due principalement aux taxes aux remboursements et prestations de service (gestion des déchets urbains).

43	Revenus divers	CHF	0.00
430	Revenus d'exploitation divers	CHF	0.00

Le montant figurant en 2023 représente des gains comptables exceptionnels.

44	Revenus financiers	CHF	459'500.00
440	Revenus des intérêts	CHF	125'000.00
443	Produits des biens-fonds PF	CHF	142'800.00
447	Produits des biens-fonds PA	CHF	191'700.00

La comparaison des budgets 2025-2024 rapporte une augmentation de 8.89%, liée aux intérêts des placements financiers. Par rapport aux comptes 2023, les revenus sont en baisse de 8.20%, intérêts des placements financiers et des paiements pour utilisations des immeubles du patrimoine administratif.

45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	687'900.00
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre	CHF	687'900.00

Les prélèvements sur les fonds de réserve constituent des revenus sans incidence monétaire. Cette rubrique comprend également les prélèvements sur les financements spéciaux (égouts et épuration, gestion des déchets), pour équilibrage des comptes de ces chapitres soumis au principe d'équivalence. En 2025, les prélèvements suivants sont prévus :

CHF	555'400.00	pour le service égouts et épuration
CHF	118'700.00	pour la gestion des déchets urbains
CHF	13'800.00	pour les taxes communales sur le service électrique

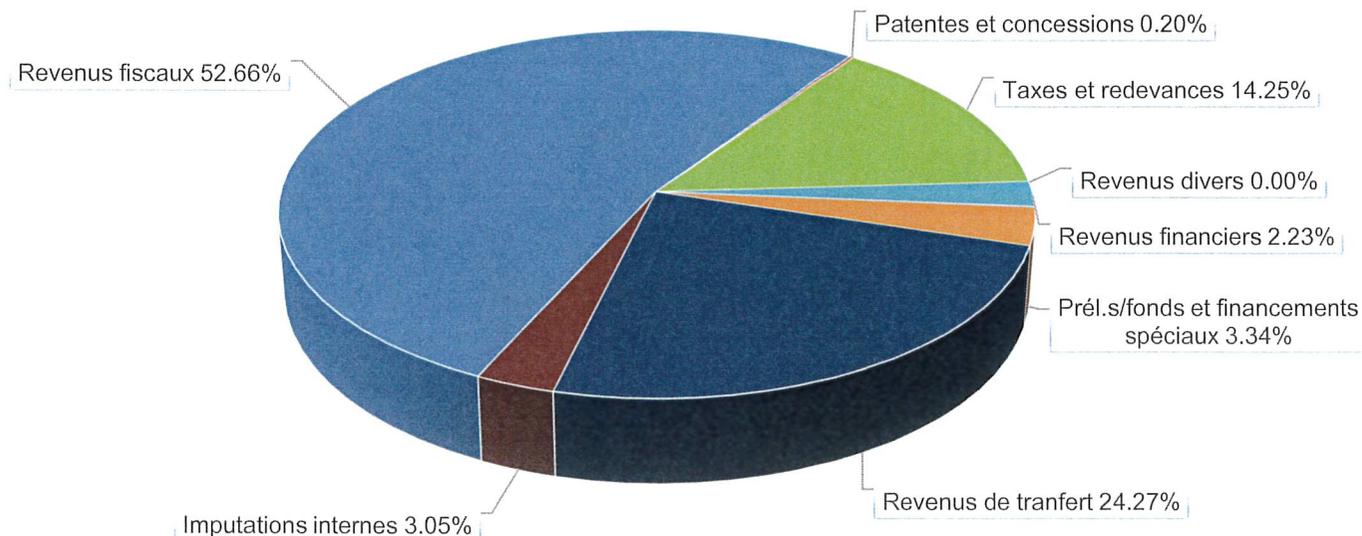
46	Revenus de transfert	CHF	5'000'600.00
460	Part de revenus	CHF	1'101'600.00
461	Dédommagements de collectivités publiques	CHF	545'300.00
462	Péréquation financière et compensation des charges	CHF	3'351'700.00
463	Subventions de collectivités et de tiers	CHF	0.00
469	Autres revenus de transferts	CHF	2'000.00

Ce groupe augmente de 18.63% par rapport au budget 2024 et de 1.86% par rapport aux comptes 2023. Il s'agit des parts aux revenus des cantons et concordats (frontaliers, gains immobiliers et RFFA), des dédommagements de collectivités publiques (indemnités de la FAJE liées aux traitements du service de l'enfance). A contrario, la péréquation financière et compensation de charges est en diminution de CHF 183'759.00 par rapport aux comptes 2023 et en hausse de CHF 642'000.00 par rapport au budget 2024.

49	Imputations internes	CHF	628'100.00
491	Imputations internes pour prestations de service	CHF	339'200.00
492	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	CHF	170'400.00
493	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	CHF	28'800.00
494	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	CHF	89'700.00

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2025. S'agissant de transferts d'imputation entre services, la même somme figure en charges. Son impact sur le résultat est donc nul.

Répartition des revenus par nature



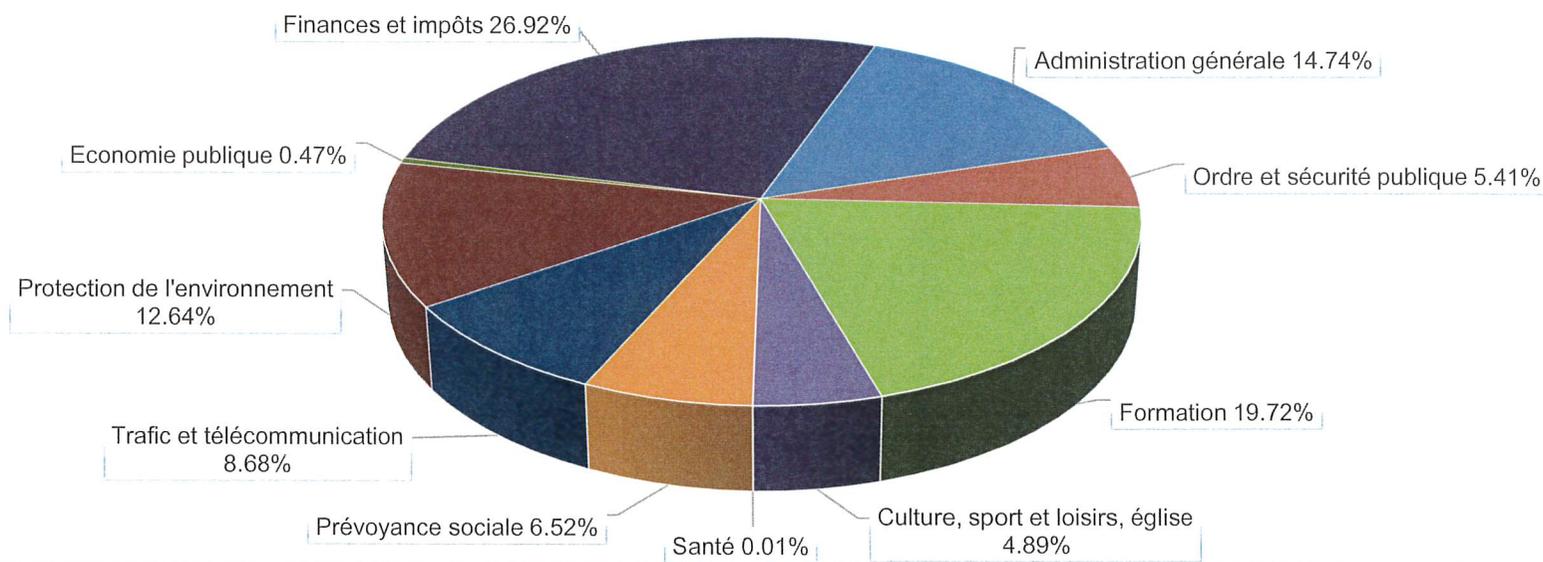
5. Charges et produits par fonction

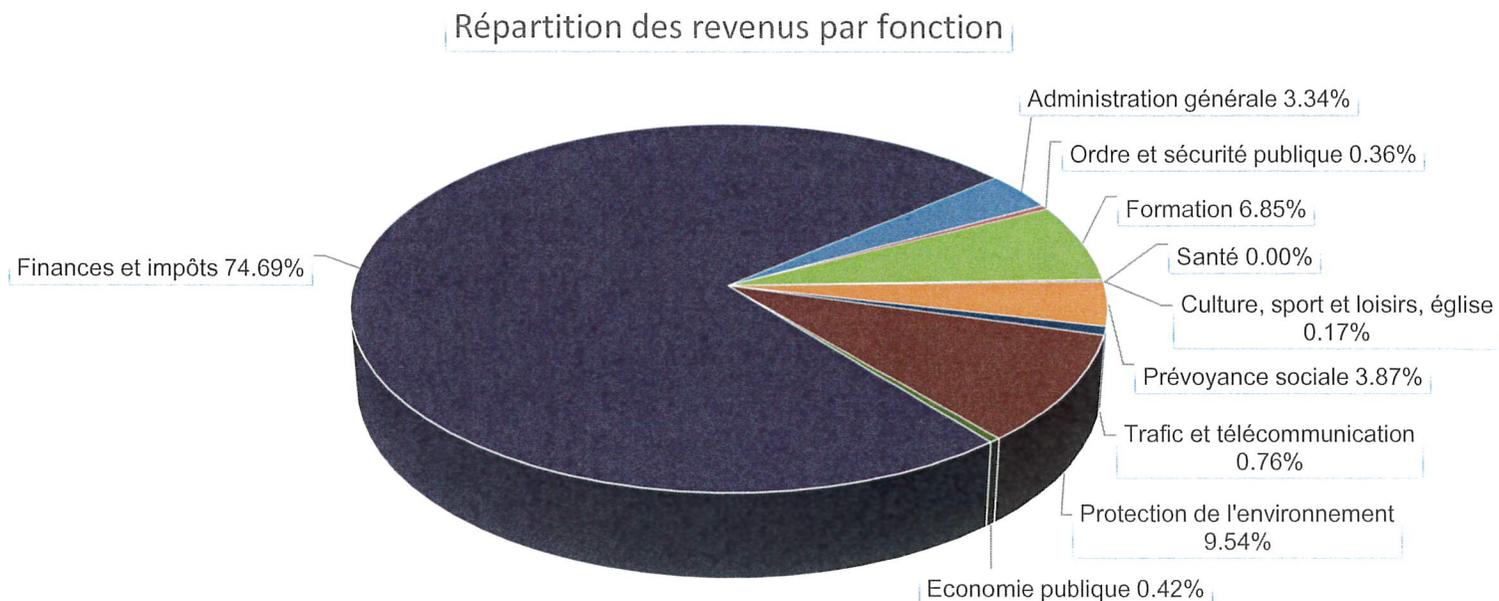
Le détail des variations par poste figure dans la partie des comptes. Le tableau suivant récapitule les charges et produits par fonction :

N° Services	Budget 2025			Budget 2024			Comptes 2023		
	Charges	Produits	Ecart	Charges	Produits	Ecart	Charges	Produits	Ecart
0 Administration générale	3'029'000.00	687'300.00	-2'341'700.00	3'250'470.60	976'000.00	-2'274'470.60	2'891'523.56	966'968.61	-1'924'554.95
1 Ordre et sécurité publique	1'111'400.00	75'100.00	-1'036'300.00	786'900.00	74'400.00	-712'500.00	706'344.66	98'708.67	-607'635.99
2 Formation	4'053'300.00	1'408'400.00	-2'644'900.00	3'282'750.00	977'200.00	-2'305'550.00	2'797'197.44	1'016'036.44	-1'781'161.00
3 Culture, sport et loisirs, église	1'005'400.00	35'000.00	-970'400.00	966'257.00	35'300.00	-930'957.00	675'097.56	38'751.00	-636'346.56
4 Santé	1'500.00	0.00	-1'500.00	1'500.00	0.00	-1'500.00	0.00	0.00	0.00
5 Prévoyance sociale	1'340'700.00	798'200.00	-542'500.00	1'242'700.00	747'400.00	-495'300.00	772'059.36	593'973.40	-178'085.96

6	Trafic et télécommunication	1'784'800.00	156'900.00	-1'627'900.00	1'732'800.00	221'400.00	-1'511'400.00	1'959'389.66	204'096.32	-1'755'293.34
7	Protection de l'environnement	2'599'000.00	1'966'200.00	-632'800.00	2'583'400.00	1'875'400.00	-708'000.00	2'377'782.65	1'899'925.91	-477'856.74
8	Economie publique	96'500.00	86'800.00	-9'700.00	140'900.00	85'700.00	-55'200.00	167'450.20	159'002.20	-8'448.00
9	Finances et impôts	5'534'200.00	15'390'600.00	9'856'400.00	4'968'357.00	13'383'500.00	8'415'143.00	5'290'090.87	15'474'254.79	10'184'163.92
	Résultat	20'555'800.00	20'604'500.00	48'700.00	18'956'034.60	18'376'300.00	-579'734.60	17'636'935.96	20'451'717.34	2'814'781.38

Répartition des charges par fonction





6. Investissements

Selon l'article 18 du règlement sur la comptabilité des communes, le plan des investissements est présenté en même temps que le budget et n'a qu'une valeur indicative. Il n'est pas soumis au vote.

Toute dépense doit faire l'objet d'un préavis au Conseil communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement et les charges d'exploitation qu'elle entraîne.

Projet	Estimation crédit	Budget 2025
Réaménagement des Eco-points existants	500'000	250'000
Réaménagement chemin de la Covatannaz	3'400'000	1'300'000
Réfection chemin des Terreaux – carrefour du Village	1'700'000	100'000
Aménagement place de la Gare	1'500'000	500'000

Chemin AF – Vernes	200'000	200'000
Mise en place de la signalisation des modérations de vitesse	250'000	250'000
PGEEi Mèbre-Covatanne	262'000	131'000
PGEE Mesure 16 Les Marais-Tord Cou – étapes 2 et 3	4'615'000	615'000
Création d'infrastructures pré, para-scolaires – provisoires	6'000'000	3'000'000
Réaménagement bâtiment voirie	4'000'000	2'000'000
Réfection de la fontaine	100'000	100'000
Bâtiments crédit-cadre 2025-2030	1'500'000	300'000
Renouvellement véhicule travaux - transporteur Meili	300'000	300'000
Renouvellement véhicule sécurité publique	50'000	50'000
Certification Cybersafe	30'000	30'000
Réseau filaire et WIFI – étude	10'000	10'000
Réseau filaire et WIFI – réalisation	40'000	40'000
Passage sur MS Office 11	50'000	50'000
Certification de la santé et de la sécurité au travail	180'000	60'000
Total		9'286'000

7. Résultat

L'excédent de revenus prévu de l'exercice 2025 se monte à CHF 48'700.00. Son impact est illustré par le tableau suivant :

Résultat	Montants
Résultats cumulés des années précédentes au 01.01.2024	7'295'882.98
./. Prélèvement de l'excédent de charges 2024 budgétisé	-579'734.60
Solde estimé au 31.12.2024	6'716'148.38
+ Versement de l'excédent de revenus 2025 budgétisé	48'700.00
Solde estimé au 31.12.2025	6'764'848.38

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

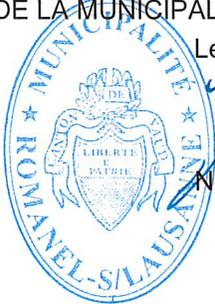
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- ◆ vu le préavis municipal no 66 - 2024 adopté en séance du 4 novembre 2024,
- ◆ ouï le rapport de la Commission des finances,
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne pour l'année 2025 présentant un excédent de revenus de CHF 48'700.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique :  Claudia Perrin
Le Secrétaire :  Nicolas Ray



Annexe : 1. budget 2025
2. budget de la STEP
3. budget du SDIS

Romanel-sur-Lausanne, le 18 octobre 2024 - SCA